

« L'intégration scolaire des primo-  
arrivants en Communauté  
française »

Julie Mercier

# 1. Qui sont les enfants primo-arrivants ?

- -Ils ont entre 2 ans et demi et 18 ans.
- -Ils ont soit introduit une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié (ou sont reconnus comme tels).
- Soit, ils accompagnent une telle personne.
- Soit, ils ont introduit une demande de reconnaissance de la qualité d'apatride (ou sont reconnus comme tels)
- Soit, ils sont ressortissants d'un pays considéré comme pays en voie de développement.\*
- -Ils sont arrivés sur le territoire national depuis moins d'un an.\*\*

Un groupe de travail va proposer des recommandations à la ministre entre autres pour la définition trop restrictive du primo-arrivant dans le décret :

\*-**Concernant le critère de nationalité** : ne pourrait-on pas permettre à tous les jeunes primo-arrivants -sans distinction de nationalité- de suivre les cours d'une classe-passerelle ?

\*\***-Concernant le critère de résidence en Belgique** : ne pourrait-on pas remplacer la condition « être arrivé sur le territoire national depuis moins d'un an » par « être arrivé en communauté française depuis moins d'un an »

# A titre d'exemple : quelques chiffres uniquement pour les mineurs non accompagnés arrivés en 2008:

<b>Afghanistan</b>	<b>356</b>
Inde	263
Guinée	135
Maroc	124
Iraq	119
Algérie	111
Serbie	51
RDC	69
Palestine	45
Yougoslavie	51
<b>TOTAL</b>	<b>1878</b>

## 2. Quelles difficultés rencontrent-ils ?

- L'obligation de réussir (pression familiale).
- L'inadéquation entre l'école et leur projet de vie ou leur parcours.
- La réalité scolaire (le rythme, l'intégration scolaire à tout moment de l'année, la matière).
- La compréhension de la langue française (scolaire).
- L'analphabétisme.
- La situation administrative instable (pas de jury d'intégration pour les non-demandeurs d'asile !).
- La fragilité psychologique (des exercices qui les impliquent trop, une rédaction en « je »...).
- Le choc culturel (ex : dessiner des nus au cours de dessin en plein ramadan).

### 3. Quelles sont les caractéristiques de ce public ?

- Niveaux différents : la gestion de la diversité va de l'analphabétisme au niveau universitaire, de différents milieux sociaux, différentes cultures...
  - Environnement instable : Situation administrative instable liée à la procédure : en attente d'un statut ! Impossible de se projeter même dans un avenir proche /éloignement familial/Vie en centre.
  - Fragilité psychologique liée au vécu et au déracinement.
- Besoin de rétablir la confiance en l'adulte, besoin de sécurité, de rendre prévisible l'imprévisible...
- Besoin de formation pour les professionnels qui encadrent ce public.